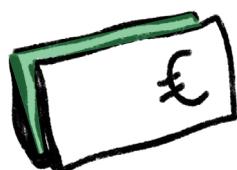


Le CPAS peut-il m'aider ?

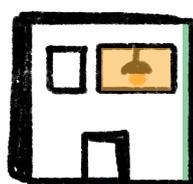


J'ai des problèmes d'argent ...

► Comment le CPAS peut aider ?



ARGENT



LOGEMENT
ET ÉNERGIE



FRAIS DE SANTÉ



AUTRES AIDES ...

► Qui peut demander de l'aide au CPAS ?

✓ Toute personne qui en a besoin

Vous pouvez avoir droit à une aide même si vous êtes :

- mineur·e,
- étudiant·e,
- pensionné·e,
- chômeur·e,
- travailleur·euse,
- ...

! Attention si votre séjour est limité

 carte A, E/EU, F ou visa étudiant

Faire une demande au CPAS peut vous faire perdre votre droit de séjour !

Avant de contacter le CPAS, demandez l'avis :

- d'une [association](#)
- ou d'un·e [avocat·e en droit des étrangers](#).

► Que vérifie le CPAS ?

Le CPAS vérifie votre situation : logement, famille et revenus

Comment ?

- il vous pose des questions
- il demande des documents (preuves)
- parfois, il vous rend visite chez vous.

Le CPAS peut aussi vous faire signer un contrat « PIIS ». Ce contrat fixe les conditions pour recevoir l'aide du CPAS.

Par exemple:

- chercher un travail,
- suivre une formation, ...

